

POLYNESIE FRANCAISE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Mairie de RIKITEA (Tél : 40 97 83 07 / Email : mairiederikitea@gmail.pf) BP 45 RIKITEA 98 755
Bureau sur TAHITI (Tél : 40 50 93 05 / Fax : 40 50 93 09 / Email : gambier@sivmtg.pf) BP 1721 PAPEETE

Communiqué – Commune des Gambier et Comité local de l'AMP des Gambier

Aire marine protégée des Gambier : une population engagée pour protéger son océan

Nous, signataires de ce communiqué, tenons à réaffirmer avec force que l'Aire marine protégée (AMP) des Gambier est un projet porté par le Pays, la Commune des Gambier et le Comité local de l'AMP des Gambier, et pleinement approprié par la population locale.

L'AMP des Gambier repose sur un objectif simple et partagé : préserver durablement les ressources marines tout en garantissant la sécurité alimentaire et les activités des générations futures. Créée en 2025, l'AMP des Gambier comprend une zone de protection côtière de 15 milles nautiques autour de Mangareva et de Temoe, réservée à la pêche artisanale, ainsi qu'une zone de protection stricte de 700 000 km², la plus vaste au sein de l'AMP Tainui Atea qui couvre l'ensemble de la ZEE de Polynésie française.

Selon les statistiques de la Direction des ressources marines (DRM), cette zone concentrait moins de 0,2 % de l'effort de pêche des thoniers polynésiens entre 2013 et 2023. L'impact de l'AMP sera donc très limité pour la pêche hauturière, tandis que les pêcheurs côtiers des Gambier pourront continuer à exercer leurs activités autour de l'île et à contribuer à l'alimentation de la population.

Entre 2025 et 2026, quatre missions de concertation ont été organisées aux Gambier par le Pays afin de co-construire le plan de gestion de l'AMP avec les habitants, les pêcheurs, les associations et les élus. Ces échanges ont permis d'intégrer les connaissances locales ainsi que les besoins du territoire dans l'élaboration du plan de gestion.

Celui-ci a été présenté aux instances locales ainsi qu'au Président de la Polynésie française, Moetai Brotherson, lors du Comité de gestion de l'aire marine protégée délocalisé aux Gambier en février 2026. Il a ensuite été examiné puis adopté par le Conseil des ministres le 8 juin 2026.

Les Gambier se sont pleinement approprié leur aire marine protégée. Le Comité local, composé de représentants de la commune, des pêcheurs, des associations et de la population, joue aujourd'hui un rôle central dans sa mise en œuvre, son suivi et le dialogue permanent avec le Pays.

Les Gambier sont aujourd'hui fiers de leur AMP. Celle-ci a récemment été présentée à Tahiti lors de la Journée mondiale de l'océan du 7 juin, aux côtés des autres archipels et du gouvernement. Un représentant de la Commune des Gambier et du Comité local de l'AMP a également participé à la conférence internationale *Our Ocean* du 16 au 19 juin afin de promouvoir notre vision à l'échelle internationale.

Dans le contexte actuel, il est essentiel de rétablir certains faits. Contrairement à certaines affirmations relayées récemment dans plusieurs médias, l'AMP des Gambier a été décidée par le Pays, mise en œuvre par ses services techniques et construite avec la population, les pêcheurs et les associations locales, qui ont été pleinement associés au processus. Elle est aujourd'hui portée par les habitants eux-mêmes.

Les partenaires, y compris les organisations non gouvernementales (ONG), peuvent contribuer au financement, à l'appui technique ou scientifique des actions. En revanche, ils ne déterminent en aucun cas les décisions de gestion, lesquelles relèvent exclusivement des autorités publiques compétentes et des instances locales de gouvernance.

L'AMP des Gambier démontre concrètement la capacité de notre archipel à construire des solutions adaptées à ses besoins. Elle rassemble les acteurs du territoire autour d'un objectif commun : protéger notre océan et soutenir une économie bleue durable au bénéfice des générations présentes et futures.

Signataires :

- Le Maire de la Commune des Gambier :



Le Maire
GOODING Vai, Vianello

LY Michel
PAREMARA FELICIEU

- Le Comité local de l'AMP des Gambier :

Alexis Greccencop My ROLAND
YU MY

PETERANO Ami JB

RAOULX Johnie
URAHU HOA-LOI

- Les associations environnementales et culturelles des Gambier :

AS Coureurs Des Gambier
Alexis Greccencop

2 Comité Culturel des Gambier
Grosjean Taité

Comité du
Tourisme des
Iles Gambier
PANA TIARENUU

A.S Toromiki
no Mangareva